

Extrait de délibération

Comité syndical

27 novembre 2023 - Parthenay

L'An Deux Mille Vingt -Trois le vingt-sept novembre à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.
M Bire Ludovic a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 21 novembre 2023
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 19 titulaires, 2 suppléants
Absents, excusés : 12 titulaires, 29 suppléants
Votants : 21

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés Et /ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	NOLOT Monique, BIRONNEAU Pascal	FOUILLET Olivier, CHABAUTY Gérard		
Parthenay- Gâtine	AYRAULT Bérengère, BRESCIA Nathalie, CHAUSSONEAUX Jean-Paul, CHEVALIER Eric, CLEMENT Guillaume, CUBAUD Olivier, DIEUMEGARD Claude, GAILLARD Didier, GILBERT Véronique, GUERIN Jean-Claude, PARNAUDEAU Guillaume	BOUCHER Hervé-Loïc, BACLE Jérôme, BERGEON Patrice,	PARNAUDEAU Thierry	
Val de Gâtine	ATTOU Yves, BARANGER Johann, BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine, RIMBEAU Jean-Pierre, SAUZE Magalie	TAVERNEAU Danielle, BAILLY Christiane, FRADIN Jacques, JEANNOT Philippe, LIBNER Jérôme, MICOU Corinne, OLIVIER Pascal	AUDEBERT Claude	

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée au 1er janvier 2024

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instaurée au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles.

Le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour le PETR Pays de Gâtine de son budget principal et ses budgets annexes.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Conformément aux dispositions réglementaires et à l'avis du comptable public annexé à la présente.

Le Comité Syndical :

- **Adopte la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée à compter du 1^{er} janvier 2024**
- **Autorise le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document intervenant dans le règlement de ce dossier.**

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD